DELIBERATION N° 02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
Rapporteur : Mme RAVON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

A compter du 1er septembre 2020, il est proposé de créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet (22/35ème), pour permettre d'engager un agent actuellement non titulaire en poste dans le service des affaires scolaires, et possédant le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), obligatoire dans le cadre de ses missions.

L'intéressé a pour mission, sous le contrôle du responsable de service, de diriger une structure d'accueil collectif périscolaire pour les enfants de maternelle (de la petite à la grande section) et de l'élémentaire (du CP au CM2).

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTE CREE	DATE DE CREATION
Adjoint d'animation	22h00	1	01/09/2020

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 1 an (contrat renouvelable pour une même durée si la condition de recherche infructueuse est remplie).

La déclaration de vacance d'emploi sera réalisée auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (22h) à compter du 1er septembre 2020 ;

- de modifier le tableau des emplois en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.